



## DECISION DU MAIRE PAR DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL

**Finances locales: decision 7-2023**

**OBJET :** Demande de subvention au titre du dispositif « fonds vert » - Marché Public Global de Performance Energétique

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L. 2122-22 pour les communes,

Vu la délégation rendue exécutoire du Conseil Municipal, accordée au Maire du Muy par délibération n° 2020-17 du 22/06/2020,

La mairie de Le Muy a lancé une procédure de mise en concurrence pour son futur Marché Public Global de Performance Energétique associant la réalisation de travaux, l'exploitation, la maintenance et la gestion des installations d'éclairage public et des installations connexes, pour une durée de 9 ans.

Ce Marché Public Global de Performance (MPGP) est un marché global d'exploitation et de maintenance des installations d'éclairage public et des installations connexes de la Commune, associé à un programme de travaux d'amélioration avec un engagement sur les performances énergétiques.

Le Maire

### DECIDE

De solliciter les subventions au titre du dispositif « Fonds Vert dans le cadre de pour l'accélération de la transition écologique dans les territoires » (article 59 de la loi de finances 2016) et du dispositif des Territoires à énergie positive pour la croissance verte et toutes aides financières régionales.

La commune s'engage, toutefois, à prendre à sa charge, le cas échéant, la différence entre le taux maximum sollicité et le taux réellement attribué.

Le plan de financement prévisionnel s'établit comme suit :

Coût total de l'assiette éligible HT	1 347 850.00 €
Subvention au titre du Fonds vert (80 %)	1 078 280.00 €
Autofinancement communal (20 %)	269 570.00 €

Au Muy, le 27 mars 2023  
Le Maire,

Mis en ligne sur le site ville-lemuy.fr

Le 30/03/2023

